

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN DU

27 FEVRIER 2018 A LA MAIRIE DE RUSSIN

Présents

M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini, M. Olivier Favre, adjoints

Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

Procès-verbal

Mme Marilène Demierre

=====

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2017
2. Informations de la mairie
3. Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)
4. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00, souhaite une cordiale bienvenue aux membres présents.

1. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2. Informations de la mairie

2.1. Démission du Caporal Nelson Simao

Le caporal Nelson Simao, pour des raisons familiales, a donné sa démission de la compagnie des sapeurs-pompiers avec effet au 1^{er} janvier 2018.

2.2 CFF - Horaires

Les nouveaux horaires CFF entrés en vigueur au début décembre 2017 sur la ligne Genève – La Plaine ont générés des problèmes d'horaires pour tous les élèves du Mandement qui fréquentent le cycle d'orientation de Montbrillant. Heureusement, la Direction du cycle a adapté les horaires en urgence pour pallier à ce problème. Les CFF nous ont indiqué qu'ils seront plus attentifs à l'avenir et communiqueront les modifications d'horaire bien avant les changements.

2.3 CFF - Travaux gare de Russin/ automne 2018

Les quais de la gare de Russin vont être aménagés et allongés. Lors de ces travaux, il n'y aura pas de suppression de train dans la première phase et le passage à niveau ne sera pas fermé pendant les vendanges.

Pour permettre le maintien en tout temps de la desserte de la halte, les travaux seront réalisés en différentes phases, des quais provisoires en bois seront mis en place pour s'adapter au changement. Les travaux distants de plus de 5.00m des rails seront réalisés de jour. Le solde des travaux sera réalisé de nuit avec des interdictions temporaires des voies selon les intervalles à disposition. Les CFF organiseront une séance d'information communale en septembre 2018. Les travaux, selon les recours

possibles sur la ligne commenceront soit à l'automne 2018, soit au printemps 2019. La commune en profitera pour améliorer l'éclairage de la montée.

2.4 Ligne P

En décembre 2016, la ligne P a remplacé le service Proxibus/Télébus à la demande qui circulait sur la région.

Depuis décembre 2017, le parcours de la ligne P est modifié et son offre renforcée pour assurer les connexions avec le train en gare de La Plaine et assurer la desserte régulière de Dardagny, Essertines, Malval, Les Bailleys, La Chaumaz et Russin. Il y a un bus toutes les 30 mn aux heures de pointes et un bus toutes les heures le reste de la journée, 7 jours sur 7 et toute l'année. Les horaires sont calqués sur ceux des trains.

Cependant, depuis la modification de l'horaires du mois de décembre 2017 (ligne P), la commune de Russin se trouve amputée de toute liaison avec le bus sur Satigny et Meyrin, pour les personnes les moins mobiles, le fait de mettre 25 minutes en bus pour aller à la gare de La Plaine, puis prendre le train jusqu'à Zymesa et ensuite reprendre un bus pour Meyrin est un parcours long et fastidieux. Ce qui fâche aujourd'hui la commune c'est le manquement des TPG à la parole donnée et cette manière de procéder en promettant une prestation pour faire passer la suppression du Proxibus/Télébus et moins d'une année après, ne pas tenir ses engagements. Actuellement nous sommes dans l'attente d'une réponse du Directeur des TPG.

2.5. Stationnement / Chemin pré-Jonas / Chemin des Christophes / Route du Mandement

La DGT nous a fait parvenir le dossier d'enquête publique ayant trait au projet de réglementation locale du trafic concernant notre territoire communal et plus précisément les chemins visés ci-dessus.

Le dossier peut être consulté par les intéressés à la mairie pendant 30 jours à compter de la publication y relative dans la Feuille d'avis officielle de Genève du 23 février 2018. Nous attendons l'arrêté de la circulation pour concrétiser ce projet.

2.6. Coteau de Verbois

Suite aux pluies diluviennes un drain a cassé dans le terrain du coteau de Verbois, le débit d'eau était important. M. Favre remercie M. Marques pour son aide. Une ouverture du terrain a eu lieu et remplacé par des tuyaux en PVC.

2.7. La Chaumaz

Pour évacuer l'eau de surface sur le chemin de La Chaumaz, la pose d'un regard grille sera installée tout prochainement permettant ainsi l'écoulement en direction des eaux pluviales.

2.8. Route des Molards

Deux panneaux «chaussées déformées» ont été placés, soit un à la sortie du village, direction la Chaumaz et l'autre vers le ruclon, direction Russin.

2.9. APA-DEMAT

L'office des autorisations de construire dispose d'une nouvelle prestation e-démarches permettant de déposer et de suivre en ligne ses demandes d'autorisations par procédure accélérée (APA). Elle facilitera le travail des administrations publiques et le dépôt de demandes d'autorisations de construire par les citoyens.

La nouvelle plate-forme APA-Démat dématérialisera complètement le processus du traitement des APA.

Cette application a pour objectif de traiter, dans un premier temps, les demandes d'autorisation de construire par procédure accélérée (APA) et le processus des préavis de manière entièrement numérique. Notre commune dispose de cette plateforme.

Actuellement, nous recevons les dossiers à préavis par expédition sous forme papier. Avec la nouvelle plateforme APA-DEMAT le traitement des demandes d'autorisation de construire par procédure accélérée (APA) deviendra entièrement numérique.

La procédure ne change pas, toutes les autorisations devront être soumises au Département (DALE).

2.10 Essai à l'élargissement / aménagement routiers /zone 30 km/h

Les plans d'aménagements routiers actuellement à l'étude au sein du groupe Synchro (DGT, police, DGGC, TPG) pour la mise à l'essai « Zone 30 » au cœur du village de Russin ne nous sont toujours pas parvenus.

2.12 Séance d'information

Une séance d'information sera organisée pour la population russinoise le 10 avril 2018 à 20h00 au local des sociétés. Un point à mi-législature sur la situation de la commune sera présenté.

2.13 Inscription à la crèche Ô Vive

Le quota de Russin n'est pas encore atteint. Il reste des places libres pour les enfants (2 – 4 ans) pour la rentrée d'août 2018.

2.14 Droit d'opposition des conseils municipaux

Les conseillers municipaux ont reçu la fiche de synthèse relative à la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 31 janvier 2018, ceci afin de répondre aux exigences de l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes relatifs au droit d'opposition des conseils municipaux. Le dossier porte sur la Piscine de Lancy Marignac.

2.15 Genève Futur Hockey / élus genevois

L'Association Genève Futur Hockey invite les élus genevois à la 2^{ème} édition du Challenge Hockey le vendredi 13 avril 2018 à la patinoire des Vernets. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer à la mairie. Cet événement se veut ouvert à l'ensemble des élus cantonaux et communaux de Genève.

3. Plan sectoriel d'infrastructure aéronautique (PSIA) – prise de position du conseil municipal de Russin

La procédure à la consultation était ouverte à toute la population jusqu'au 16 janvier 2018. La consultation des autorités, ouverte à l'ensemble des communes du canton, prendra fin le 8 mars 2018.

Les décisions inscrites dans la fiche du PSIA représentent un équilibre entre la nécessité de disposer d'un aéroport performant et le souci de limiter au maximum les nuisances du trafic aérien pour la population et l'environnement.

M. Hutin indique qu'un courrier à l'OFAC a d'ores déjà été signé au travers duquel les communes signataires (dont Russin) font part de leur position concertée et solidaire. Celle-ci s'appuie d'une part sur des considérations générales relatives à la pesée d'intérêts effectuée par la Confédération et, d'autre part, sur une analyse qui porte plus spécifiquement sur quatre domaines (bruit, mobilité, climat, santé).

M. Hutin ouvre la discussion par rapport au projet de prise de position que les conseillers municipaux russinois ont reçue et qu'il y a lieu de transmettre à l'OFAC.

M. Membrez rappelle que Genève est un haut lieu de la collaboration multilatérale. La Genève internationale fait référence à cet ensemble d'organisations internationales présentes sur le territoire genevois. Il est important d'en tenir compte. Le rôle de l'aéroport est capital pour le bon fonctionnement de l'économie genevoise de même que pour la Genève Internationale.

Proposition est faite de tolérer le dernier vol à 23h00, toujours dans l'esprit de la Genève Internationale.

Comme pour les vols sanitaires, les avions des chefs d'Etat, Président puissent avoir la possibilité de se poser la nuit.

Concernant les vols low-cost, c'est une augmentation du trafic aérien, il est important de faire la différence entre les vols low-cost et les charters.

Un vol charter répond à une demande ponctuelle du marché. Ce sont des vols non réguliers. Ces vols sont effectués par des appareils appartenant à des compagnies aériennes, mais affrétés par un voyageur sur une destination, et pour une durée déterminée.

Les compagnies low-cost ce sont des compagnies qui font des prix bas, mais les trajets sont réguliers et utilisés par tous types de voyageur, tout le monde profite de ces vols low cost.

Et pour le point 3 : transports et accès, la phrase est modifiée en mettant « toute la zone proche de l'aéroport est saturée et qu'un développement des transports en commun doit être fait. » et pas seulement la zone Meyrin, Vernier Zymesa.

M. Hutin explique qu'avec l'augmentation du nombre de vols en journée à l'horizon 2030, avec un vol toutes les 90 secondes le bruit va être continu, donc il est primordial d'avoir un climat de calme durant quelques heures et le maintien de la période de 22h00 à 06h00 du matin est importante.

Il est en effet important de revoir l'acheminement des vacanciers skieurs arrivant à Genève puis partant pour les stations françaises, il y a lieu de les répartir sur les divers aéroports de la région (France voisine), la taxe est moins élevée en atterrissant à Genève qu'à Lyon. Cette taxe est calculée sur les investissements de l'aéroport, elle ne peut être augmentée artificiellement.

M. Favre indique qu'en 2030, l'estimation de la croissance sera de 20% du nombre de passagers, c'est un afflux important. Donc le créneau de 22h00 à 06h00 sans vol semble primordial, c'est un horaire sensible, les gens vont se coucher, si nous pouvons réduire cet horaire cela ne signifie pas que l'on verrouille la Genève Internationale.

55% des vols aériens sont assurés par Easyjet, lorsque ces avions dépassent les décibels autorisés, c'est une amende de Fr 100.—. Une augmentation des taxes pour les avions plus bruyants doit être requise, taxe devant pousser à un changement de comportement des transporteurs.

Les appareils de dernières générations sont plus silencieux. La réduction du bruit se fera au renouvellement des flottes d'avions pour les compagnies aériennes et effectivement le nombre de vols low cost doit être stabilisé.

On ne peut pas occulter non plus sur l'altération de la valeur immobilière, pollution, bruit, c'est une perte évidente de notre patrimoine, au niveau des constructions sur l'ordonnance sur la protection contre le bruit, c'est une zone complètement bloquée.

Plus personne ne demandant la parole, il est décidé :

- Maintenir sans vol de 22h00 à 06h00 du matin
- Exception faite de se poser la nuit pour les vols sanitaires et les chefs d'Etat
- Le nombre de vols charter doivent être diminués et les vols low cost, qui sont des vols de ligne, doivent être stabilisés.
- Le point 2 concernant la santé rien à modifier.
- Le point 3 : Toute la zone proche de l'aéroport est saturée par la circulation automobile. Un plan d'accès par transports publics (qui doivent être développés), poids-lourds et véhicules privés doit

être mis en place afin de fluidifier le trafic dans le secteur et ne pas multiplier les facteurs polluants en ajoutant la pollution des véhicules automobiles à celle des avions.

(En annexe, est jointe la prise de position du conseil municipal en séance du 27.02.2018 envoyée à l'OFAC).

5. **Divers**

Pas de divers

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin lève la séance à 20h00.

Fiche du Plan Sectoriel de l'Infrastructure Aéronautique (ci-après PSIA) Prise de position du Conseil municipal de la commune de Russin
--

Dans sa séance du 27 février 2018, le Conseil municipal formule sa position sur le plan sectoriel comme suit et demande à ce que les points suivants, par ordre d'importance soient pris en compte :

1- Horaires

L'aéroport de Genève doit tenir compte dans le périmètre complet des nuisances de la nécessité pour la santé publique d'un droit au repos des habitants. Il est impératif qu'une période sans vol de 22h00 à 06h00 soit respectée. Pour cela, il est demandé entre autre de sanctionner plus fermement qu'aujourd'hui et d'augmenter de manière significative les amendes infligées aux compagnies dont les vols arrivent en retard et doivent quand même se poser. Les compagnies aériennes qui multiplient ces atterrissages de nuit doivent également être plus lourdement pénalisées. Avec l'augmentation du nombre de vols en journée à l'horizon 2030, le risque d'arrivées des avions en dehors de l'horaire cadre de l'aéroport est très important. Evidemment les vols médicaux et des Chefs d'Etat ne sont pas concernés par ces mesures. Le nombre des vols « Charter » doivent être diminués et les vols « low cost » doivent être stabilisés, voir diminués, cela passe également par une augmentation de la taxe d'aéroport, celle-ci pourrait servir à financer des mesures d'atténuation du bruit ou d'amélioration de la vie des riverains.

2- Santé

Les conséquences sur la santé des habitants de notre région ne sont pas prises en compte dans la fiche PSIA. Une étude, avec le nombre de vols supplémentaires, doit être menée par la Confédération pour permettre à la population concernée de connaître les risques qu'elle encourt. Le taux de pollution et les retombées nocives doivent être mesurés de manière suivie et en permanence sur l'ensemble du territoire concerné. Avec un vol toute les nonante secondes le bruit va être continu, nous devons connaître les conséquences pour la santé physique et psychique de nos habitants.

3- Transports et accès

Toute la zone proche de l'aéroport est saturée par la circulation automobile. Un plan d'accès par transports publics (qui doivent être développés), poids-lourds et véhicules privés doit être mis en place afin de fluidifier le trafic dans le secteur et ne pas multiplier

les facteurs polluants en ajoutant la pollution des véhicules automobiles à celle des avions.

Pour le Conseil municipal

Alain Hutin, Maire et Président